

PAR TÉLÉCOPIEUR : (514) 422-5609

Notre référence : P5100-A001-1

Le 13 août 2003

Monsieur Calin Rovinescu
Chef de la restructuration
Air Canada
Centre Air Canada 1260
C.P. 14000
Succursale Aéroport
Dorval (Québec)
H4Y 1H4

Objet : Régimes de retraite d'Air Canada (les « Régimes »)
Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)
Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension (RNPP)

Monsieur,

Étant donné la parution du huitième Rapport du contrôleur (le « Rapport »), le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) juge important d'aborder certains éléments de ce document et de préciser à nouveau sa position.

Le 22 juillet dernier, en matinée, des représentants du BSIF ont rencontré ceux d'Air Canada (AC). Un représentant du ministère des Finances a assisté à la séance de l'après-midi qui réunissait AC et ses syndicats, mais cette personne n'a pas pris part aux discussions de la matinée avec AC.

La rencontre de la matinée a eu lieu à la demande d'AC pour que cette dernière puisse soumettre au BSIF son point de vue sur la capitalisation future des Régimes. Lors de cette rencontre, le BSIF a indiqué qu'il n'était pas en mesure de commenter ces modalités de capitalisation avant d'avoir obtenu des renseignements plus détaillés, notamment sur l'impact de l'approche proposée sur les ratios de capitalisation de chacun des Régimes sous différents scénarios. Il avait été convenu qu'AC effectuerait d'autres travaux pour mettre au point une proposition formelle.

Le BSIF s'inquiète vivement du fait que le message véhiculé par le Rapport, et peut-être par d'autres éléments d'information fournis par AC à des tiers, pourrait donner à penser que la proposition formulée au cours de la réunion du 22 juillet était détaillée et avait été généralement acceptée alors que, comme vous le savez, nous n'en sommes encore qu'à des discussions très

préliminaires. Au cours de la séance de l'après-midi avec les représentants d'AC, j'ai très clairement dit que le BSIF n'avait souscrit à aucune stratégie de capitalisation proposée par AC et que nous n'avons pas reçu, et n'avons toujours pas reçu, une proposition formelle de la part d'AC. Vu le manque de détails jusqu'ici à propos de la stratégie de capitalisation proposée par AC, il est très difficile, sinon impossible, pour nous ou pour d'autres, tant d'évaluer l'impact de cette proposition sur les participants et les retraités et l'adéquation des modalités de capitalisation proposées que de cerner les éléments de la proposition qui pourraient s'avérer inacceptables. Le BSIF craint aussi que l'information transmise par le biais des rapports du contrôleur et d'autres sources n'incite les intervenants à croire que cette solution sera acceptable. Évidemment, cette approche fait qu'il est difficile de discuter de manière constructive d'autres solutions potentiellement acceptables.

Qui plus est, le BSIF note que le paragraphe 17 du Rapport présente deux scénarios de capitalisation. Comme nous le disions dans notre lettre du 9 juillet dernier, il importe que toute discussion des modalités de capitalisation présente une perspective équilibrée : il faudrait à la fois aborder ce qui est perçu comme un avantage d'une proposition donnée et traiter en détail des risques possibles pour les prestations des participants que comporte chacune de ces propositions. Nous avons aussi toujours souligné que le BSIF tiendra nettement compte des points de vue des représentants des employés et des retraités, exprimés sur la base d'une information équilibrée et adéquate à propos des avantages et des risques d'une stratégie de capitalisation proposée donnée, pour déterminer s'il juge cette dernière acceptable.

Il est aussi troublant de constater que, même si le scénario de capitalisation sur cinq ans décrit dans le Rapport indique le montant qui doit être versé relativement aux cotisations de 2002 suivant les instructions données par le BSIF, le premier scénario ne tient pas compte de ce montant. Encore une fois, le BSIF tient à souligner qu'à son avis, le montant payable et échu en vertu de ces instructions doit être constaté. Comme toujours, le BSIF est prêt à discuter de toute proposition de capitalisation détaillée relativement à cette question.

Comme vous le savez, les représentants du BSIF rencontreront à nouveaux ceux d'AC le 15 août prochain. AC nous a fait savoir qu'elle soumettra une proposition finale à cette occasion. Cette proposition devra être aussi détaillée que possible et nous être communiquée à l'avance afin que nous puissions recenser les questions dont nous pourrions vouloir discuter. Dans un certain nombre de lettres et, plus récemment, dans celles des 9 et 31 juillet dernier, adressées à M^{me} Sue Welscheid (voir en annexe), nous avons indiqué le niveau de détail et la gamme de questions auxquelles nous nous attendons. Un très grand nombre d'entre elles n'ont pas été abordées dans les documents fournis précédemment par AC. Elles sont toutefois déterminantes pour l'évaluation des avantages et des risques de toute proposition, et donc essentielles à l'acceptation d'une proposition ou d'une autre par le BSIF.

Bref, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, le BSIF est prêt à travailler avec AC et tous les intervenants pour trouver une solution acceptable. Nous demandons toutefois que les renseignements qui seront divulgués ultérieurement soient présentés de manière à ne pas susciter d'attentes irréalistes quant à l'état d'avancement de nos discussions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le surintendant auxiliaire,

John Doran

C.c. Par télécopieur :
Charlie Seeto, ministère des Finances – (613) 943-8436
Murray McDonald, contrôleur – (416) 864-1174
Peter Griffin, Lenczner Slaght Royce Smith and Griffin - (416) 865-9010
Autres intéressés